

Contrats et téléphonie mobile

Les contrats en Allemagne

En Allemagne, la liberté contractuelle s'applique. Si vous voulez par exemple utiliser un smartphone, louer un logement, ou vous entraîner en salle de fitness, vous devez conclure un contrat oral ou écrit. Faites particulièrement attention au contenu du contrat : Comment le montant total est-il calculé ? Outre un paiement unique, y'a-t-il d'autres frais mensuels ?

Les contrats vous engagent et doivent être respectés. Ils ne peuvent être résiliés qu'après le délai de résiliation applicable. Si vous n'êtes pas certain·e de pouvoir assumer le coût ou d'avoir bien compris tous les termes du contrat, ne le concluez pas, sinon vous risquez d'être sanctionné·e pour non-respect de vos obligations.

Ne signez jamais un document que vous ne comprenez pas bien ou que vous ne savez pas lire.

En signant, vous pouvez être engagé·e dans le cadre d'un contrat ou d'une convention. Cela peut engendrer des coûts pour vous. Dès qu'un contrat a été signé, il est très difficile de l'annuler. Comparez toujours les différentes offres entre elles et résistez si on insiste pour vous faire signer.

Téléphone portable

En Allemagne, les numéros de téléphone mobile commencent par 0. Si vousappelez depuis l'étranger, on remplace le 0 par l'indicatif du pays 0049 pour composer le numéro du correspondant.

Il existe deux types de contrats de téléphonie mobile en Allemagne : les contrats prépayés et les abonnements. Le contrat prépayé n'a pas de durée déterminée. Dans le cas d'un abonnement, le contrat a une durée minimale et il se renouvelle automatiquement si nous ne le résiliez pas à temps. Si vous ne voulez pas que l'abonnement se prolonge automatiquement, vous devez le résilier par écrit. Faites attention au délai de préavis pour la résiliation. Il figure dans le contrat.

Avant de conclure un contrat, informez-vous auprès de vos connaissances, posez des questions et réfléchissez bien à ce qui est important pour vous.

Dix questions importantes à se poser avant de conclure un contrat :

- À combien s'élèvent les frais de base ? Les frais augmentent-ils après un certain temps ?
- Y a-t-il un montant minimum à payer par mois ?
- Quelle est la durée du contrat (par ex. 12 ou 24 mois) ?
- Quand dois-je résilier si je ne souhaite pas prolonger l'abonnement ?
- Combien coûte la création du contrat, un changement ou une désactivation ?
- Comment est calculée la facturation (60/1, 10/10) ?
- Combien coûte la minute de communication (sur son réseau/sur un autre réseau) ?
- Combien coûte un portable avec abonnement et sans abonnement ?
- Combien coûte Internet ?
- Combien coûtent les communications avec l'étranger ?

Étudiez les forfaits pour savoir lequel vous convient le mieux, et renseignez-vous sur ce que comprend le forfait et quels frais peuvent s'ajouter et dans quels cas.

Si vous souhaitez **résilier votre contrat de téléphonie mobile**, vous pouvez utiliser le modèle de lettre fourni par la Verbraucherzentrale Nordrhein-Westfalen (association des consommateurs de la Rhénanie du Nord-Westphalie)

[Modèle de lettre pour résilier son contrat de téléphonie mobile](#)